



SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** le **vingt-neuf janvier** à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AGATY, Maire.

PRÉSENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, GUERIN Nicolas, BAGNE Damien, ZANA GONCALVES Gaëlle, BOUCHARD Marc, ROCH Vincent, GIRARD Hervé, SEVE Sonia, JACQUESSON Corinne, LEVELEUX Léna, BLANC Stéphanie

EXCUSÉ : VEUILLET Stéphane, a donné pouvoir à ROCH Vincent

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Secrétaire de séance : Léna LEVELEUX

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
- Etude faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communaux
- Convention Agence Postale avec La Poste
- Modernisation commande éclairage public tranche 2
- Rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CC de la Veyle
- Rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CC de la Veyle
- Informations diverses
- Questions diverses

Le conseil municipal désigne Madame Léna LEVELEUX secrétaire de séance.

Etude de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire accueille Mme Anne-Sophie BUELLET, chargée de mission à la CC de la Veyle, responsable coopérations communales au service aménagement du territoire.

Monsieur Fabien ROBUFFO, bureau d'étude technique D'AVENTURE, présente l'étude de faisabilité réalisée fin 2023. Il précise que certaines données financières ont déjà évolué depuis la réalisation de cette étude.

Il présente les cinq scénarios évalués. Il précise que quel que soit le projet envisagé, une étude structure sera nécessaire pour valider la capacité des charpentes à supporter le poids des installations.

Le scénario 3, prévoyant la pose d'une installation photovoltaïque en toiture de la salle polyvalente, avec autoconsommation collective dans tous les bâtiments communaux et revente du surplus, est le plus avantageux en terme d'économies financières et taux de rentabilité.

La taxe d'acheminement perçue par le fournisseur d'énergie reste due pour l'autoconsommation sur les autres bâtiments que celui de production. Il faut également prévoir les coûts de maintenance annuels et le remplacement des onduleurs en cours d'exploitation.

L'assemblée retient cette option 3. Ces travaux pourraient être envisagés pour 2025.

Mme BUELLET précise l'accompagnement pouvant être apporté à ce projet par la CC de la Veyle : appui à la maîtrise d'ouvrage, aide à la recherche de financements, suivi de travaux.

PV de la séance du 7 décembre 2023 : adopté à l'unanimité

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivant :

Délibération 2024.01 : Renouvellement de la convention Agence Postale avec la Poste

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2006, par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention entre la commune et la Poste, fixant les modalités de fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

Cette convention, conclue pour une durée initiale de 9 ans, a été renouvelée par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 9 ans, et arrivera donc à échéance le 31 mai 2024.

Monsieur le Maire présente le projet de nouvelle convention, annexé à la présente délibération, prévoyant notamment :

- Une ouverture hebdomadaire au moins égale à 12H ;
- Les modalités financières par le versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire de la Poste ;
- Les produits et services proposés aux usagers.

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention de partenariat avec La Poste pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la reconduction de la convention de partenariat avec La Poste définissant les modalités de fonctionnement de l'Agence Postale Communale ;
- Fixe la durée de cette nouvelle convention à 9 ans à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération 2024.02 : Modernisation des commandes de l'éclairage public – Tranche 2

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif se rapportant à l'opération de modernisation des commandes de l'éclairage public – tranche 2. Ces travaux seront conduits sous la maîtrise d'œuvre du SIEA de l'Ain.

Le plan de financement se présente comme suit :

EP

Modernisation commande Eclairage Public - divers secteurs - Etude : APS : Avant-Projet Sommaire

Tranche 2

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux : Modernisation commande Eclairage Public - divers secteurs
N° Dossier : 2022-0020-EP

Nombre de commandes aériennes : 5
Nombre de platines de commandes : 2

Plan de financement

Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	18 800,00 €
Soit montant H.T.	15 666,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	9 225,00 €
Participation du SIEA	5 535,00 €
Fonds de compensation de TVA	3 083,95 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune (à inscrire au compte 6554 – Contributions aux organismes de regroupement – Section de fonctionnement-Dépenses)	10 181,05 €
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise (Cx85% = Appel de fonds)	8 653,89 €
Total :	18 800,00 €
(1) = Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le plan de financement tel que défini dans l'avant-projet définitif de modernisation des commandes d'éclairage public – Tranche 2 du SIEA de l'Ain, pour un montant prévisionnel restant à charge de la commune de 10 181.05 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 65568 du budget primitif 2024.

Délibération 2024.03 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de la Veyle, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif.

Délibération 2024.04 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par la Communauté de Communes de la Veyle, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Délibération 2024.05 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'opération « Sécuriser ma commune »

Monsieur le Maire présente le projet de réfection des installations téléphoniques des bâtiments communaux, installation d'un serveur 3CX et deux caméras de surveillance pour un montant prévisionnel de 9 943.15 € HT, (soit 11 934.78 € TTC).

Les caméras de surveillance seront installées aux abords de l'école – salle polyvalente et du point d'apport volontaire, et permettront de sécuriser ces espaces et prévenir les dépôts sauvages.

La pose de ces caméras rend nécessaire la réfection de l'installation téléphonique des bâtiments communaux.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'opération « Sécuriser ma commune »

Le plan de financement serait le suivant :

<i>Coût du projet</i>		<i>Recettes prévisionnelles</i>		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Réfection des installations téléphoniques des bâtiments communaux, installation d'un serveur 3CX et deux caméras de surveillance	9 943.15 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 %	3 977.26 €
		Autofinancement de la commune	60 %	5 965.89 €
TOTAL	9 943.15 €	TOTAL	100 %	9 943.15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'opération de réfection des installations téléphoniques des bâtiments communaux, installation d'un serveur 3CX et deux caméras de surveillance,
- Précise que la pose de deux caméras de surveillance au bourg afin de sécuriser les abords de la salle polyvalente et des points d'apports volontaires nécessite la réfection du réseau téléphonique des bâtiments communaux,
- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Informations diverses :

Bulletin municipal : il a été distribué début janvier. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission ayant travaillé à l'élaboration de ce nouveau numéro, très apprécié de tous.

Il relate l'assemblée générale de Biziat Endurance qui s'est tenue le 9 décembre 2023.

Il relate l'assemblée générale de l'Avenir de Biziat qui s'est tenue le 27 janvier 2024 :

Cette association a œuvré tout au long de l'année 2023 pour animer la commune. L'ensemble de ses membres en a été remercié. De nombreuses animations sont à nouveau en préparation pour 2024.

La section pêche redémarre avec une nouvelle équipe.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Ecole – Cantine : les enfants apprécient le nouveau fonctionnement mis en place courant novembre : un seul service, avec un système de self. Le bruit reste très élevé dans le restaurant scolaire.

Dominique BEAUDET :

Il présente les derniers dossiers d'urbanisme déposés depuis le 8 décembre 2023.

Il présente les conclusions des rapports annuels de fonctionnement des lagunes assainissement :

- Lagune du Bourg : le fonctionnement est satisfaisant.
- Lagune de Rétissinge : le curage est à faire en urgence. Il sera réalisé cette année.

Il relate la commission eau et assainissement de la CC de la Veyle qui s'est tenue le 14 décembre 2023. Les points suivants ont notamment été abordés :

- La convention de gestion de service avec les communes est à renouveler. Elle sera soumise au Conseil municipal lors de la prochaine réunion ;
- Le marché de service de vidange des installations assainissement non collectif a été renouvelé : l'entreprise Biajoux a été retenue ;
- Le point a été fait sur le programme des travaux 2024 et 2025 ;
- Des pénalités ont été appliquées aux propriétaires refusant le contrôle de leur installation assainissement non collectif.

Sécurisation de l'entrée ouest du village Rte de Saint André d'Huiriat : un devis a été demandé pour étudier la réalisation d'un plateau ralentisseur.

Jean-Jacques BILLET :

Réfection de la salle de classe : les devis sont en cours de réalisation.

Réfection éclairage de la salle polyvalente : un devis a été reçu. Au vu du montant, il serait intéressant d'en demander un autre.

Vincent ROCH : le SIEA annonce l'extension du réseau fibre à tout le territoire communal pour juillet 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,
Léna LEVELEUX

Le Maire,
Guillaume AGATY

M	AGATY	Guillaume	Présent
Mme	LEMONON	Christelle	Présente
M	BEAUDET	Dominique	Présent
M	BILLET	Jean-Jacques	Présent
M.	GUERIN	Nicolas	Présent
M	BAGNE	Damien	Présent
M	VEUILLET	Stéphane	Excusé, a donné pouvoir à Vincent ROCH
Mme	ZANA GONCALVES	Gaëlle	Présente
Mme	SEVE	Sonia	Présente
Mme	BLANC	Stéphanie	Présente
M	BOUCHARD	Marc	Présent
M	GIRARD	Hervé	Présent
M	ROCH	Vincent	Présent
Mme	JACQUESSON	Corinne	Présente
Mme	LEVELEUX	Léna	Présente